

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0348**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition du volume de tréfonds dépendant de la parcelle située 104, boulevard de la Croix-Rousse et appartenant aux hospices civils de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0348**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition du volume de tréfonds dépendant de la parcelle située 104, boulevard de la Croix-Rousse et appartenant aux hospices civils de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2007-4512 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté urbaine doit acquérir les emprises foncières correspondantes qui sont, soit des terrains situés aux extrémités du futur tunnel, soit des volumes de tréfonds. Parmi ces emprises, figure le volume de tréfonds dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 14 de la section AE, située 104, boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er, le tout appartenant aux hospices civils de Lyon.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, la cession de volume de tréfonds est acceptée à titre gratuit. Par ailleurs, une indemnité compensatrice forfaitaire de 150 € serait versée au propriétaire au titre du dérangement subi par les travaux à venir ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition du volume de tréfonds dépendant de la parcelle située 104, boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er le tout appartenant aux hospices civils de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis susvisé ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0651 le 18 décembre 2007 pour la somme de 150 000 000 €. L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0651, à hauteur de 150 € pour l'indemnité compensatrice forfaitaire à verser et de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.